

SESSION ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le seize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 09/01/2018.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 09

Présents : M. VERNIS, LECOQ, Mme DESURIER-LAFLEURIEL, MM. COLLAYE, BOUCHON, DEBARNOT, DORLENCOURT, Mmes HAMEL et POPY.

Excusé : M. DESTERNES.

Absent : M. HERMANN.

Mme Pierrette POPY a été élue secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE :

Le Maire rappelle que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de subventions de l'Etat (DETR) et du Département, sous réserve que les demandes d'aide soient déposées avant le 15 février.

Le coût global de l'opération étant estimé à 22 000 €HT, le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépense prévisionnelle HT :	22 000,00 €
Subvention de La Poste :	10 000,00 € (50% du coût des travaux dans la limite de 20 000 €HT)
DETR :	4 092,00 € (35% maximum du coût des travaux)
Département :	3 508,00 € (30% maximum du coût des travaux)
Autofinancement :	4 400,00 €.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Confirme sa volonté d'engager ces travaux,
- Approuve le plan de financement proposé,
- Sollicite l'aide financière de l'Etat et du Département,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018.

INCENDIE A L'EPICERIE MULTISERVICES :

Le Maire fait part de l'incendie survenu le 22 décembre au soir à l'épicerie communale et pour lequel les pompiers ont du intervenir. Le feu a pu être circonscrit à la réserve mais les dégâts sont tout de même conséquents. Mme DESAMAIS a reconnu sa responsabilité et le dossier est maintenant traité par les assurances.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE :

Le Maire expose que la commune de Saint-Plaisir, confrontée à des difficultés de mise en œuvre des activités périscolaires, souhaite revenir à la semaine de 4 jours. Consultés par sondage, les parents des deux écoles du RPI ont exprimé les opinions suivantes :

Ecoles	Maintien à 4,5 jours	Retour à 4 jours	Sans avis
Maternelle Franchesse	10	2	1
Primaire Saint-Plaisir	5	18	1
ENSEMBLE RPI	15	20	2

Au vu de ces résultats, le Conseil d'école s'est prononcé pour le retour à la semaine de 4 jours, sous réserve :

- que le Département accepte de revoir les horaires de transports scolaires (+/- ¼ d'heure de décalage),
- ou bien que les services de l'Education Nationale autorisent, par dérogation, les deux écoles du RPI à réduire la pause méridienne à 1h15 au lieu d'1h30.

Il appartient maintenant aux Conseil Municipaux des deux communes de rendre leur décision.

Invité à se prononcer,

- Considérant la possibilité pour les deux écoles du RPI d'adopter une organisation différente, de par leur implantation dans deux communes différentes,
- Considérant la difficulté à compenser la perte d'heures de travail de l'adjoint technique en cas de retour à la semaine de 4 jours,
- Considérant le souhait exprimé par la majorité des parents de l'école maternelle,

le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, se prononce pour le maintien de la semaine scolaire à 4,5 jours à l'école maternelle, à la rentrée de septembre 2018.

REMPLACEMENT DE L'A.T.S.E.M. :

En vue du remplacement de l'A.T.S.E.M., Mme LOTTIN, en congé maternité à compter du 19 mars, les élus décident de constituer une commission pour sélectionner les candidatures et désignent Mmes DESURIER-LAFLEURIEL, POPY et M. DORLENCOURT.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

En vertu des dispositions de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal autorise l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	Opération	Article	Montant crédits engagés
21	237 – Acquisitions de matériels	2158	1 500,00 €

Ces crédits ainsi engagés par anticipation seront inscrits au budget communal 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.